

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE PAR LES VÉHICULES (annule et remplace l'arrêté n° 2023-145)

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Décret du 22 Mai 1957, portant Code Général des Collectivités Territoriales, et ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route.

Vu l'Arrêté municipal n° 2023-145 en date du 21 juin 2023 portant codification des règles d'utilisation de la voie publique par les véhicules, et plus précisément les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR),

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à la liste des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite,

ARRETONS:

<u>Article Premier</u>: Cet arrêté municipal annule et remplace l'arrêté n° 2023-145.

<u>Article 2</u>: Les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite sont énumérés cidessous :

Localisation	Nombre de place
Parking rue Henri Barbusse	2
Avenue du Président Allende, parking stade Municipal	2
Avenue des Pégauds, cimetière-ville	2
Boulevard du Général de Gaulle, parking gymnase	1
Boulevard du Général de Gaulle, devant le Lycée Geneviève Vincent	2
Point Info Jeunesse, devant	1
Point Info Jeunesse, parking Allée du Forum	1
Agora, parking	4
Piscine, parking	2
Parking Solal/Resto du cœur	1
CCAS, Avenue Marx Dormoy	1
Gare SNCF	1
Devant le restaurant du Champ de foire	1
Ecole maternelle du Vieux-Bourg, côté entrée	2
Ecole maternelle du Vieux-Bourg, derrière école, sur parking	1
Eglise du Vieux-Bourg, devant église sur le parking	2
Cimetière du Vieux-Bourg, sur parking	1
Collège Emile Mâle, devant le collège	1

FOFA OVA	
FCEA, côté Avenue des Pégauds	2
FCEA, côté rue Denis Papin	1
Gendarmerie, devant	1
Médiathèque, rue Auguste Blanqui	1
Médiathèque, emplacement devant	2
Médiathèque, parking en face	1
Médiathèque, parking côté rue Jules Guesde	1
Place du 14 Juillet, devant n° 4	1
Place du 14 Juillet, devant n° 5	1
Place du 14 Juillet, devant n° 11	1
Rue de l'Hôtel-de-Ville, côté mairie, vers parvis du Théâtre	1
Place Stalingrad,	1
Rue Gabriel Péri, derrière l'église	1
Rue Cluzel, parking	1
Rue Lavoisier, devant le n° 4	1
Rue Lavoisier, devant le n° 35	1
Rue Lavoisier, parking en face école	2
Rue Aujame, parking Le Brazza	1
Rue Henri Barbusse, parking	5
Ecole rue du Bourbonnais, parking en face école	1
CCAI, parking	1
Rue Georges Bayet, parking derrière la résidence	1
Rue Christophe Thivrier, au niveau du n° 22	1
Ecole de Pourcheroux	2
Parking Voltaire	1

<u>Article 3</u>: Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry <u>www.commentry.fr</u>. à compter du 30 novembre 2024.

<u>Article 5</u>: Madame la directrice générale des services de la commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Commentry, le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, Pour le Maire,

adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Thierry VERGE